



## **PERCOLATEUR** **Convention de prêt**

### **I- Objet de la Charte**

Cette charte est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de prêt conclu entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie (structure gestionnaire du matériel) et : .....

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, concernant le prêt d'un percolateur

### **II- Obligation du CDOS de la Savoie**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie s'engage à mettre à disposition le matériel suivant aux comités sportifs départementaux :

- Un percolateur

Un contrat de prêt sera établi en présence de l'organisme ou du comité sportif

### **III- Obligation du Comité sportif/ organisme**

Le Comité sportif /l'organisme s'engage à **venir chercher et à ramener le matériel** à la Maison des Sports (90, rue Henri Oreiller – 73000 Chambéry). Pour les comités sportifs, le matériel peut ensuite être mis à disposition de club, mais sous la responsabilité de son comité sportif.

Cette **responsabilité est pleine et entière** à partir de la date d'emprunt et jusqu'à la date de retour du percolateur.

Un contrat de prêt est établi, récapitulant les modalités de prêt (emprunt), ainsi que les éventuelles dégradations subies du matériel(retour).

D'une manière générale, le bénéficiaire s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à le rendre en l'état dans lequel il en a bénéficié.

En contrepartie de ce prêt, l'association sportive/ l'organisme devra laisser un **chèque de caution**, à l'ordre du CDOS de la Savoie, d'un montant de **100 €** (cent euros), et devra s'acquitter des tarifs de location prévus :

Nombre de jour(s) ..... x **20 €** = ..... €

Si des dégradations sont constatées, le CDOS de la Savoie facturera le montant des réparations à l'emprunteur. Le CDOS de la Savoie conservera le chèque de caution jusqu'à ce que le Comité sportif / l'organisme lui ait fait parvenir le montant de la facture.



**IV- Durée de la Convention de prêt**

La présente convention est valable à partir du jour de retrait du matériel le ..... et jusqu'au jour de son retour le .....

FAIT À .....  
L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE  
(CDOS DE LA SAVOIE)

LE.....  
LE BÉNÉFICIAIRE



## **PERCOLATEUR** **Contrat de prêt**

**Entre le Prêteur :**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Savoie  
Maison des Sports – 90 Rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY

**Et l’Emprunteur :**

Nom de l’organisme : .....  
NOM / Prénom de la personne : .....  
N° de tel : .....  
Adresse Mail : .....

**Emprunt :**

---

Nombre de jour(s) : ..... x **20 €** = ..... €  
Mode de règlement (+ Numéro de chèque) : .....

Caution à verser : **100 €**  
Date : ..... / ..... / .....

**Retour :**

---

Dégâts constatés :  
.....  
.....  
.....

Caution rendue : ..... €  
Date : ..... / ..... / .....

NB : Une facture du montant de la location et des éventuels dégâts constatés vous sera adressée, après retour de la cafetière.

***En deux exemplaires***

Fait à : ..... Le : .....

Signature du Prêteur :

Signature de l’Emprunteur :